

---

## Procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la prise de Toulon dans la municipalité de Guéret (Creuse), lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la prise de Toulon dans la municipalité de Guéret (Creuse), lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 534-535;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36645\\_t2\\_0534\\_0000\\_18](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36645_t2_0534_0000_18)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

cours de la dernière décade, se sont élevées à 11,320,668 l. 6 s. et ont excédé de 5,572,403 l. 17 s. 5 d. le montant des estimations : il résulte également, tant de cet état que des précédents, que les adjudications desdits biens ont produit 66,531,316 l. 7 s., et présente sur les estimations un excédent de 32,109,740 l. 11 s. 5 d. (1).

(Applaudissements).

Insertion au bulletin (2). Renvoyé au comité d'aliénation.

## 5

La société populaire de Saint-Sever, département des Landes, prie la Convention nationale d'agréer comme un foible tribut de la reconnaissance qu'elle doit à ses immortels bienfaits, les détails de la fête qui a été célébrée dans cette commune pour l'inauguration du temple de la vérité.

Mention honorable, insertion au bulletin (3). Renvoi au comité d'instruction publique (4).

[*Saint-Sever, 3 niv. II*] (5)

« Représentants.

C'était peu d'avoir terrassé le despotisme et d'avoir écrasé les factions, il falloit encore conquérir le peuple à la raison et l'affranchir des chaînes déshonorantes de la superstition. Cette grande et utile révolution vient de s'opérer dans notre ville. Dartigoeyte cet enfant de la lumière, ce digne élève de la Montagne a paru au milieu de nous, et soudain les idoles ont croulé. Sur leurs débris honteux, nous avons élevé l'image chérie de notre liberté; nous avons converti leurs repaires en un temple à la patrie et à la raison.

Montagne sainte, c'est à toi que nous devons cette mémorable Révolution qui plus que l'autre peut-être va consolider en France l'empire de la liberté; c'est à toi que nous adressons en conséquence les détails de la fête inaugurale de notre temple, ainsi que le discours qui a été prononcé en cette circonstance par un apôtre de la vérité. Daigne agréer, l'un et l'autre comme un foible tribut de la reconnaissance que nous devons à tes immortels bienfaits. »

TORTIGUE (*vice-présid.*), BERTRAND (*secrét.*).

## 6

Adresse de la société populaire de Chaumont, par laquelle elle invite la Convention nationale à déjouer les trames des conspirateurs, à achever la ruine des tyrans en restant à son poste. Elle fait passer en même-temps les provisions de notaire du citoyen Gollier, un de ses membres, qui fait don à la nation de la finance de sa charge (6).

(1) P.V., XXX, 32. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 59 et 88; *J. II. libres*, n° 34; *Mess. soir.* n° 523; *Audit. nat.*, n° 487; *J. Matin*, n° 535; *J. Fr.*, n° 486; *J. Sablier*, n° 1093; *J. Perlet*, p. 425; *Ann. patr.*, p. 1736; *F.S.P.*, n° 204; *C. Eg.*, p. 179.

(2) B<sup>in</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>l</sup>).

(3) P.V., XXX, 32. B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>l</sup>).

(4) Mention marginale sur la lettre ci-après.

(5) F<sup>in</sup> 1008<sup>l</sup>, pl. 1, p. 1638bis. Voir ci-après, même séance. Pièce annexe.

(6) P.V., XXX, 32.

Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoi au comité de liquidation.

## 7

Les officiers municipaux de la commune de Guéret, chef-lieu du département de la Creuse, et l'administration du district de Fougères, envoient à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans ces communes à l'occasion de la prise de l'infâme ville de Toulon (2).

Insertion au bulletin (3) et renvoi au comité d'instruction publique.

## a

[*Guéret, 14 niv. II. Au présid<sup>l</sup> de la Conv.*] (4)

« Nous te faisons passer, Citoyen président, copie du procès-verbal de la fête célébrée le premier décadi du présent mois pour la reprise de la ville infâme de Toulon, sur des Anglais, journée à jamais mémorable pour notre république et qui en assure pour toujours la stabilité.

Tu te convaincras que nous avons donné à cette fête tout l'appareil dont elle étoit susceptible, et les cris mille fois répétés de : Vive la Montagne, qui l'ont terminée doivent te confirmer que nos succès reposent entièrement sur elle; nous lui réitérons notre invitation à rester à son poste jusqu'à ce que la patrie soit entièrement sauvée; c'est le vœu général de notre commune et nous te l'exprimons de cœur et d'affection. »

S. et F.

BRUNET fils (?) (*off. mun.*), FILLIAS (*off. mun.*),  
CHORSON (*maire*), LANUGUE (*off. mun.*),  
F. LASNIER (*off. mun.*).

[*P.V. de la fête du 10 niv. II*] (5)

La municipalité de Guéret ayant reçu officiellement l'octodi de la première décade de nivose, le décret sur la prise de Toulon en date du 4 du même mois a sur le champ fait tirer deux salves de canon en réjouissance d'une journée à jamais mémorable pour notre république et s'est empressé d'annoncer au son de la caisse elle-même la reprise de Toulon, cette ville infâme, sur les Anglais, faisant publier par son secrétaire au coin des rues et sur les places publiques, le décret adressé aux autorités constituées par un courrier extraordinaire et de suite pour obéir au décret, elle a ordonné l'exécution de la fête civique prescrite à cette occasion par la Convention au premier décadi et s'est occupée des préparatifs concurremment avec les administrations supérieures, pour donner à cette fête qui est de la plus grande importance pour notre république, le plus grans appareil.

En conséquence le jour de décadi, au bruit des canons, des tambours et des instruments de toute espèce à 2 heures après-midi tous les citoyens et citoyennes, tous les corps constitués, la Société populaire, la garde nationale, les volontaires de la réquisition, la gendarmerie, les

(1) B<sup>in</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>l</sup>).

(2) P.V., XXX, 33.

(3) B<sup>in</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>l</sup>).

(4) (5) F<sup>in</sup>A 1009<sup>A</sup>, pl. 5, p. 1894. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 60.

vétérans et une nombreuse troupe de citoyens à cheval se sont rassemblés sur la place d'armes, c'est de là que toute cette colonne s'est mise en marche au milieu des cris et des mouvements d'allégresse les plus universels et les mieux prononcés pour faire le tour de l'intérieur de la ville en chantant des hymnes analogues à la circonstance et faites pour exprimer l'attachement inviolable dont la commune est pénétrée pour les intérêts de la patrie et les succès de notre révolution. Dans cette promenade civique a été portée une représentation de la ville de Toulon qui a été, à la fin de la fête, jetée dans un feu de joie qui a terminé cette cérémonie où l'union, la fraternité générale et la gaieté la plus sincère n'ont pas cessé de régner un instant et même de redoubler à chacune des poses que l'on a faites aux cris mille fois répétés de : Vive la Montagne ! Vive nos braves défenseurs et frères d'armes ! Autour de la représentation on remarquait les inscriptions suivantes :

Embrasons de nos mains l'image de Toulon  
Pour avoir reconnu les Anglais pour leurs maîtres

Et jusqu'à leur nom  
Périssent ainsi tous les traîtres

*Autre :*

Honorer nos héros et punir nos rebelles  
Est le premier devoir de ceux qui sont fidèles

*Autre :*

Satellites gagés des cruels despotes  
Abaissez votre front devant nos sans-culottes

*Autre :*

Honneur à nos succès  
Notre courage est invincible  
Il n'est rien d'impossible  
A la vaillance des Français

*Autre :*

Ne comptez pas sur vos conquêtes  
Barbares ennemis de notre liberté  
Votre défaite et votre adversité  
Seront pour nous la plus belle des fêtes

Notre colonne patriotique s'est d'abord rendue sur la place du marché où la municipalité profitant de cette occasion avoit fait planter et pour la même cause un peuplier vivace consacré à l'égalité : l'inauguration de cet arbre symbolique s'est faite avec vénération et avec cette fraternité dont il est l'emblème, une citoyenne a chanté les couplets suivants :

*Air : Mon enfant (bis) du droit du seigneur*

Par nous, présage favorable  
arbre naissant  
allez croissant  
Avant peu votre doux ombrage  
De tous aura l'attachement  
De nos faits... instruisez nos fils d'âge en âge  
Heureux par nos nouvelles lois  
Ils viendront sous votre feuillage  
Entendre et bénir nos exploits... (bis)

*Air : Vous qui de l'amoureuse ivresse.*

L'orgueil et le faste du trône  
ont tout gâté  
Nous encensions sous la couronne  
l'iniquité  
Pour bannir ce monstre perfide  
de tout côté  
Prenons pour compagne et pour guide  
L'égalité  
L'égalité

La citoyenne alors a embrassé respectueusement l'arbre de l'égalité. Toute l'assemblée en fait autant en criant Vive l'Égalité, puis tous les citoyens se sont jetés dans les bras les uns des autres en reconnoissant avec tendresse le besoin absolu de cette première base de notre constitution datée par la nature, la justice et la raison.

La promenade a ensuite repris son cours, elle s'est arrêtée en station dans plusieurs carrefours et s'est ensuite rendue sur la place de la Révolution où elle a renouvelé son inauguration de l'arbre de la Liberté dont le temps et les intempéries avoient plusieurs fois fait appréhender la destruction. Cet arbre a été aussi remplacé par un peuplier vivace, une citoyenne s'est avancée et a chanté les couplets suivants.

*Air : Mon enfant (bis)*

L'ancienne forêt de Dodonne  
rendoit des oracles divins  
Rome, Athènes et Lacédémone  
la consultoient sur leurs destins  
Dans ces lieux  
Sous vos yeux  
Cet arbre adorable  
Doué de plus nobles pouvoirs  
ne nous contera nulle fable  
mais nous apprendrons nos devoirs (bis)

*Air : L'amour est un enfant trompeur*

Liberté doux present des dieux  
Dont le retour enivre  
de combien de mépris affreux  
ta faveur nous délivre  
périssent tous les ennemis  
celui qui ne sent pas ton prix  
n'est pas digne de vivre... (bis)

La citoyenne a embrassé l'arbre de la liberté et tous les spectateurs en ont fait autant en criant : Vive la liberté ! Vive la Convention, Vive la Montagne, Vive la République.

Pour allumer le feu de joie qui devoit terminer cette fête une citoyenne a chanté :

*Air : Il pleut, il pleut bergère*

En fêtant leur victoire  
Illustrant leurs exploits  
de nos fils, de leur gloire,  
nous acquittons les droits  
de nos bons volontaires  
imitons les ardeurs.  
Au feu ! au feu ! mes frères  
qu'il embrase nos cœurs.

Le feu étant allumé, on a jeté au milieu des chants d'allégresse, dans les flammes la représentation de la ville de Toulon et c'est ainsi que cette fête un peu précipitée a été conduite et terminée par trois charges de canons.

**b**

[Fougères, 16 niv. II. Au présid. de la Conv.] (1)

« Citoyen Président,

Nous t'adressons le procès-verbal de la fête que nous avons faite à l'occasion de l'éclatante victoire remportée sur la rebelle Toulon. Les

(1) F<sup>17D</sup> 1008<sup>D</sup>, pl. 1, p. 1613.